

Le 20 janvier 2020

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Lundi, le 20 janvier 2020, à 18 h 25, en la salle habituelle, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Valérie Gagnon et messieurs Camil Delaunière et William Laroche.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,  
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,  
Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu des sessions du Conseil, **le 20 janvier 2020 à 18 h 25**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Amélioration des installations de production d'eau potable --  
Demande de modification du certificat d'autorisation
- 6) Période de questions
- 7) Clôture de la séance

DONNÉ ce seizième jour du mois de janvier 2020.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen  
GB

#### **CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le seizième jour du mois de janvier 2020 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de janvier deux-mille-vingt.

Grant Baergen  
Secrétaire-trésorier

GB

## **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION 01-20-2020 AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 juin 2019, lors d'une séance ordinaire, le conseil a adopté la résolution 06-197-2019 Location de conteneurs de filtration - amélioration des installations de production d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MELCC (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) exige une résolution du conseil autorisant la firme WSP, surveillant du projet d'amélioration des installations de production d'eau potable, à déposer une demande de modification du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement pour l'ajout de 12 filtres au sable vert qui serviront au traitement de l'eau brute ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser WSP à déposer une demande de modification du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement pour l'ajout de 12 filtres au sable vert qui serviront au traitement de l'eau brute au cout de 1 384 \$ ;
- 3- De financer le cout par le programme d'aide financière TECQ ;
- 4- Que la municipalité s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 01-21-2020**  
**FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 26 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 3 février à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».